



**HAL**  
open science

# Les acteurs et les textes de l'industrie de la normalisation internationale en sécurité sociétale propositions pour une analyse géopolitique et linguistique

Brigitte Juanals, Jean-François Legendre, Jean-Luc Minel, Nicolas Scuto

## ► To cite this version:

Brigitte Juanals, Jean-François Legendre, Jean-Luc Minel, Nicolas Scuto. Les acteurs et les textes de l'industrie de la normalisation internationale en sécurité sociétale propositions pour une analyse géopolitique et linguistique. WISG2011 - Workshop Interdisciplinaire sur la Sécurité Globale, WISG2011-Workshop Interdisciplinaire sur la Sécurité Globale (1), pp.1-10, 2011, Workshop Interdisciplinaire sur la Sécurité Globale. halshs-04065628

**HAL Id: halshs-04065628**

**<https://shs.hal.science/halshs-04065628v1>**

Submitted on 13 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Les acteurs et les textes de l'industrie de la normalisation internationale en sécurité sociétale *propositions pour une analyse géopolitique et linguistique*



Brigitte JUANALS<sup>1</sup>, Jean-François LEGENDRE<sup>2</sup>, Jean-Luc MINEL<sup>1</sup>, Nicolas SCUTO<sup>2</sup>

<sup>1</sup>MODYCO, UMR 7114, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 200 Avenue de la République, 92001 Nanterre

<sup>2</sup>AFNOR, 11, rue Francis de Pressensé, F-93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

[bjuanals@u-paris10.fr](mailto:bjuanals@u-paris10.fr), [legendre@afnor.fr](mailto:legendre@afnor.fr), [jean-luc.minel@u-paris10.fr](mailto:jean-luc.minel@u-paris10.fr), [nicolas.scuto@afnor.org](mailto:nicolas.scuto@afnor.org)

**Résumé** – Cet article expose la construction d'un cadre théorique et méthodologique visant à décrire et à évaluer les nouvelles technopolitiques, en cours de développement, qui s'incarnent dans les normes liées à la sécurité sociétale. Les cartographies des acteurs et des travaux de la normalisation nationale, européenne et internationale, qui constituent la première étape de la méthode, sont ensuite décrites ; les principaux résultats sont présentés.

**Abstract** – This paper outlines and argues for the construction of a theoretical and methodological framework in order to critically assess the new technopolitics currently being developed in the field of societal security and which are materialized in standards. Then, the first step of the method, the building of cartographies of stakeholders and works of national, European and international is described and results are presented.

## 1. Introduction

Les travaux présentés dans cet article s'inscrivent dans le contexte de la normalisation industrielle de la sécurité et des risques, situé au croisement de la sécurité sociétale et de la normalisation internationale. Ces deux éléments sont envisagés dans leurs aspects techniques et politiques, donnant lieu à des technopolitiques qui sont appelées à jouer, à notre sens, un rôle majeur de régulation industrielle au XXI<sup>e</sup> siècle, avec des répercussions sur des plans industriel et économique, voire géopolitique. La sécurité sociétale fait l'objet de l'implication de nombreuses organisations dans le monde. Dans ce cadre, l'ISO (International Standards Organization), principal organisme international de normalisation technique, a initié un ensemble de travaux sur le sujet, suite au programme américain "Homeland Security Standard Panel" de l'ANSI en 2002 (devenu loi le 25 novembre 2002). Ces travaux ont été relayés par les instances de normalisation européennes et nationales.

Notre réflexion est menée dans le cadre du projet de recherche "NOTSEG"<sup>1</sup> (Normalisation et Sécurité Globale : la formulation du concept de sécurité globale dans la normalisation), qui a débuté en février 2010. Le partenariat inclut des représentants universitaires (UMR

7114 MoDyCo de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense-CNRS, équipe CQP2I de l'Université Technologique de Compiègne) et industriels (l'agence française de normalisation AFNOR et la société Sector SA, spécialisée dans la prise de décision et les études de risques technologiques et organisationnels). Dans le domaine de la sécurité-sûreté-gestion des crises et des normes de management, la finalité est de dresser une cartographie des cadres (institutionnels, juridiques, techniques, géopolitiques) de normalisation existants et de leurs acteurs. Parmi les livrables, figure la proposition d'une méthodologie d'analyse, de veille et de pilotage à l'intention de ministères publics, d'industriels et d'entreprises utilisatrices.

Nous présentons dans cet article une partie de l'avancement des travaux des partenaires AFNOR et MODYCO, dix mois après le démarrage du projet. Plus précisément, l'article expose et argumente la construction d'un cadre théorique et méthodologique, réalisé par l'UMR MODYCO, visant à décrire et à évaluer les nouvelles technopolitiques en cours de développement qui s'incarnent dans les textes normatifs liés à la sécurité. Ce travail prendra appui, dans sa phase de mise en œuvre, sur la cartographie des acteurs de la normalisation nationale, européenne et internationale, qui a été réalisée par l'AFNOR [3].

<sup>1</sup> Le projet NOTSEG ([www.notseg.fr](http://www.notseg.fr)) est financé par l'Agence Nationale de la Recherche Française (ANR), programme CSOG 2009, pour une durée de 3 ans (2010-2013).

Dans cette perspective, nous exposerons tout d'abord l'approche théorique et méthodologique définie par MODYCO, puis nous présenterons les résultats du travail d'identification des acteurs réalisé par l'AFNOR.

## **2. Approche théorique et méthodologique : des textes et des acteurs étudiés en interrelation**

Les évolutions récentes des textes normatifs sont au cœur de notre analyse : en effet, les processus de normalisation industrielle internationale s'appliquent non seulement aux artefacts des dispositifs techniques (dans les normes techniques), mais s'étendent aussi, depuis les années 2000, aux modes d'organisation, de mise en œuvre et d'évaluation de ces dispositifs – y compris au niveau de l'État dans les normes dites de "management". Des domaines comme la continuité d'activité ou la résilience sont dotés de normes de "management de la sécurité".

Nous étudions les processus de communication des savoirs dans l'imbrication d'éléments qui relèvent de dimensions sociale, culturelle, technique et politique. La question des collectifs de pensée est posée ; ces derniers sont étudiés comme des associations hétérogènes et dynamiques, impliquant des acteurs, des langages, des techniques, des médias, des outils, des pratiques et des stratégies différenciés. La co-détermination complexe de ces « actants » pose un problème descriptif majeur dans la caractérisation de la médiation. C'est à ce problème descriptif que nous souhaitons réfléchir en nous intéressant à un corpus de textes industriels mis en relation avec leur contexte socio-organisationnel.

### **2.1 Approche théorique : les normes industrielles comme modes de validation et de communication de choix techniques, savoirs et pratiques, appréhendés dans leur contexte culturel et industriel**

Dans cette perspective, nous considérons les textes des normes industrielles comme des modes de validation et de communication de choix techniques, de savoirs et de pratiques liées à des métiers, appréhendés dans leur contexte culturel et industriel sur fond de concurrence économique internationale. Nous cherchons à identifier, dans un secteur d'activité déterminé, les conditions et les mécanismes qui amènent l'introduction de nouvelles normes à participer à la cristallisation et à la communication de certaines pratiques, procédures, modes d'organisation et agencements socio-techniques<sup>2</sup>, et ce à une échelle européenne ou internationale [4].

<sup>2</sup> Pour compléter cette étude, il sera nécessaire d'étudier ultérieurement si ces nouvelles normes jouent effectivement un rôle dans des ré-agencements ou des évolutions des éléments cités ci-dessus, ce qui induirait une modification des connaissances et des pratiques professionnelles qu'ont les acteurs de leur domaine.

Dans le contexte de la normalisation internationale, la "fabrication" de chaque norme dépend de ses conditions de production, des finalités et des modes d'usage prévus dans le texte. De quelle manière les normes participent-elles à la communication de savoirs dans un secteur d'activité déterminé ? Les normes encodent des savoirs, des modes d'organisation (tel le "Plan-Do-Check-Act model", modèle largement utilisé qui structure les processus de systèmes de management), des modes de pensée (sur la nature et l'évaluation des risques, par exemple), ou encore des procédures, sur lesquels il convient de s'interroger.

L'analyse, au cas par cas, de modes d'action et de coordination des activités de la part d'organisations et de collectifs [5] est essentielle pour mettre en relation les textes normatifs avec les acteurs qui participent à leur rédaction et leur contexte d'appartenance. Dans l'écriture des normes, nous questionnons, au-delà de l'affichage institutionnel d'un fonctionnement dit de "consensus" dans la rédaction, une dimension contextuelle et pragmatique présente dans un secteur d'activité (le comité technique auquel une norme est rattachée), les finalités qui président à leur élaboration, les catégories d'acteurs impliquées, les motivations qui orientent les choix (en termes de rédaction des contenus) des participants aux groupes de travail, et les modes de régulation qui s'exercent entre des acteurs de langue et de culture différentes. Ces acteurs ont par ailleurs des pratiques professionnelles dans ce même domaine qui peuvent être similaires, différentes, complémentaires, mais rarement opposées. Au cours de cette construction, il peut y avoir concurrence entre des normes nationales influentes ou des standards soutenus par des groupes d'influence.

Sur un plan géopolitique, dans la composition des comités techniques, les pays occidentaux sont les plus représentés. Les pays asiatiques (Chine, Japon, Corée) ont fait une entrée récente et la présence des pays africains et sud-américains reste marginale. En ce qui concerne le fonctionnement des comités des organismes nationaux et celui des comités de l'I.S.O., des acteurs en nombre limité – dénommés « experts » – représentent, par le biais de délégations, les organismes nationaux, et définissent une position négociée sur des sujets de travail. Cette procédure dite de « consensus » a suscité des critiques, même si elle ne se limite pas, loin s'en faut, à la seule désignation d'experts mandatés au sein d'une délégation. Les experts étant le plus souvent des représentants de grandes sociétés, d'industriels ou de consortiums industriels internationaux, et des consultants, le danger est qu'ils privilégient les intérêts des organisations qui financent leur présence dans ces instances. Le coût de la participation à la normalisation, qui intègre pour l'essentiel la mise à disposition d'experts chargés de travailler sur les documents, les déplacements aux réunions et les cotisations aux organismes, contribue à ce constat. Aussi, dans la plupart des organismes nationaux représentés à l'I.S.O., si la participation à la rédaction des contenus est conditionnée à une participation financière

d'inscription aux comités concernés, les grilles de tarification comportent des aménagements destinés à prendre en compte cet effet. Conscient de ce problème, les instances de pilotage de la normalisation internationale et européenne souhaitent engager une réflexion sur la représentation d'intérêt dans les comités afin d'éviter une surreprésentation de certaines catégories d'acteurs (en général les fournisseurs) et une sous-représentation d'autres catégories (en général les utilisateurs finaux, les consommateurs, les PME). Dans le cadre du nouveau décret de 2009 sur la normalisation, l'AFNOR a anticipé cette évolution en mettant en place, pour l'ensemble du système français de normalisation, un affichage transparent de la catégorie d'intérêt que représente chaque acteur membre d'un comité, parmi quatorze prédéfinies. En ce qui concerne le domaine d'étude de NOTSEG, il est à noter que, dans des comités de l'AFNOR centrés sur la sécurité sociétale et du citoyen (TC223) et sur la sécurité de l'information (SC27), des représentants des Ministères assurent une présence de l'Etat dans la normalisation industrielle. Un représentant de la CNIL est également présent depuis 2008 dans le groupe de travail WG 5 sur la gestion de l'identité rattaché au comité technique SC 27. De manière complémentaire, les comités techniques entretiennent des "liaisons" avec d'autres sous-comités techniques qu'il convient de prendre en considération.

Quelles approches conceptuelles, organisationnelles, et quelles pratiques, vont être "promues" ("reconnues") dans les normes internationales ? Va-t-il s'agir de l'intégration des différents concepts et des pratiques nationales dans un nouveau texte ? Cela paraît difficile car les approches conceptuelles et les pratiques divergent, ce qui peut les rendre non compatibles. Nous pouvons faire l'hypothèse que les normes les plus reconnues et les plus utilisées à des échelles nationale et internationale vont être utilisées pour élaborer la norme internationale du domaine. Au cours de cette construction, il pourrait y avoir concurrence entre des normes nationales influentes ou des standards soutenus par des groupes d'influence (des lobbies comme le cabinet de consultants international américain ASIS dans le domaine de la continuité d'activité). De ce fait, à l'instar des normes techniques, les normes d'organisation dites "normes de management" sont utilisées dans le domaine de la consultance et par les organisations qui souhaitent s'engager dans une démarche de certification dans l'exercice de leurs activités.

En dernier lieu, nous nous intéressons à la dimension textuelle des normes que nous interrogeons à l'aide des concepts linguistiques de l'intertextualité et de la performance, qui se trouvent en interrelation. En effet, l'intertextualité et la performativité des textes normatifs jouent un rôle central dans leur mise en œuvre et restent largement à explorer dans ce contexte industriel.

La notion d'intertextualité, dans le sens donné par G. Genette, est définie par "une relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes" [6]. A cet égard, nous observons

que le texte d'une norme entretient des relations avec d'autres normes par le moyen de citations ou de reprises (plus ou moins explicitées) et du fait qu'il contient une liste de normes indispensables à son application, ainsi qu'une bibliographie complémentaire de normes recommandées mais non obligatoires. La relation entre ces textes tient aussi à la nature de la norme : au sein d'un comité technique, une norme de certification doit être lue avec les normes de bonnes pratiques qui lui sont attachées pour la mise en œuvre d'une activité particulière, dans le respect des préconisations de la norme "certifiante".

Il apparaît donc que, dans l'écriture de ces formats, les contraintes de formatage portées par les normes créent les conditions d'une "performance" [2], c'est-à-dire qu'une forme d'action est présente, de manière intrinsèque et extrinsèque. Au-delà du texte de la norme, l'application (volontaire, obligatoire, recommandée, non obligatoire) des normes est liée à d'autres textes<sup>3</sup> : les normes industrielles, qui sont des textes internationaux produits par des ONG internationales, sont des règles. Elles sont en général d'application volontaire, mais peuvent être rendues obligatoires par une réglementation nationale et, de plus, deviennent de manière croissante le support plus ou moins facultatif de directives européennes. Lorsqu'elles sont de nature volontaire, elles peuvent cependant conditionner fortement l'accès aux marchés et il existe à ce propos des exemples très précis dans le domaine de la sécurité. De plus, les accords internationaux sur les obstacles au commerce limitent la réglementation<sup>4</sup> – sous la forme d'une quasi-interdiction de contredire une norme.

## 2.2 Hypothèses et approche méthodologique : traitement automatique du langage et linguistique et sociologie des sciences

Les travaux que nous développons traitent de la circulation médiatique des savoirs dans les rapports qu'elle entretient avec des outils de TAL (Traitement Automatique des Langues) et de traitements de corpus écrits. Dans le contexte du projet NOTSEG, nous nous intéressons au rôle que peuvent jouer des techniques et des outils dans les processus de compréhension, de comparaison, de synthèse, de textes industriels normatifs – qui, à notre connaissance, n'ont pas fait jusqu'à aujourd'hui l'objet de ce type d'investigation. Ce travail est mené à différents niveaux d'échelle (nationale, européenne, internationale). La normalisation industrielle internationale passe par l'écrit et par la production de textes, se rapprochant en cela du droit.

<sup>3</sup> Les précisions à ce sujet sont issues des remarques apportées par J.-F. Legendre et des publications de J.-M. Picard [7].

<sup>4</sup> Par le biais des accords internationaux, une norme ISO peut, dans le cadre d'une coopération ISO/CEN, devenir norme européenne (sur un sujet donné, une norme européenne annule et remplace une norme nationale existante). Il existe des accords entre l'OMC et les organismes de normalisation. Il en existe d'autres entre les organismes de normalisation (par exemple : Accord de Vienne en 1991 entre l'ISO et le CEN, Accord de Dresde en 1996 entre l'IEC et le CENELEC).

Nous posons la question de l'usage de certains types d'outils linguistiques classiques pour des investigations de description et d'analyse de type sémantique portant sur des textes industriels. Ce questionnement se situe à la croisée de l'ingénierie linguistique, de l'ingénierie des connaissances et de la communication des savoirs<sup>5</sup> [10].

Plus précisément, nous utilisons l'analyse qualitative de données textuelles pour mener un traitement des données qui puisse rendre compte des caractéristiques des textes sous l'angle des questions posées. La multiplicité et l'hétérogénéité qui sont impliquées par ces corpus volumineux portent la contrainte d'un traitement technique et épistémologique complexe. Nous établissons également des liens entre des textes et leurs auteurs pour rendre possible le traitement informatisé de "populations de texte". La traçabilité informationnelle place les collectifs (en termes de culture, de pratiques professionnelles, d'intérêts industriels...) au cœur de la circulation des savoirs, ce qui souligne l'intérêt d'une approche pragmatique et sociopolitique de ces problèmes. Nous cherchons donc à saisir et à rendre compte de la diversité des positionnements et des points de vue (politiques, économiques, institutionnels, nationaux, etc.) des acteurs, qui s'expriment dans des régimes spatio-temporels et culturels variés.

Dans cette perspective, la proposition que nous faisons est de combiner le traitement automatique du langage et la linguistique avec la sociologie des sciences. Nous posons l'hypothèse que cette association pourrait apporter une contribution fructueuse au traitement de corpus, au travers d'une analyse à la fois sociologique, linguistique, sémiotique et statistique [8]. Les concepts de la linguistique textuelle [1] sont nécessaires, d'une part, pour identifier et modéliser la polyphonie énonciative et, d'autre part, pour construire des classifications ou des cartographies. Combinées aux apports de la sociologie des sciences [9] concernant les acteurs, leurs institutions et leurs politiques industrielles ou scientifiques, ces représentations pourraient alors correspondre aux catégorisations des problèmes liés à la circulation des savoirs et au suivi de controverses<sup>6</sup> ou d'innovations industrielles et scientifiques.

Des expérimentations menées sur des corpus textuels sont nécessaires pour évaluer le potentiel heuristique de la méthodologie envisagée. Nous souhaitons en particulier tester des hypothèses concernant l'identification de marques linguistiques (formes graphiques, groupes de

formes graphiques ou agrégats de formes graphiques) dans des corpus textuels normatifs ainsi que leur traitement heuristique par des logiciels qualitatifs d'analyse textuelle.

Après une première étude de corpus, nous avons fait évoluer les modes de traitement initialement prévus pour des tâches de description et d'analyse des textes à partir des marques linguistiques qu'elles contiennent. Nous conservons la construction d'une chaîne de traitements qui exploite les complémentarités de différents logiciels dont l'objectif sera de tester s'il est possible de faire émerger, en relation avec les contextes et les acteurs, des spécificités culturelles, des concepts et des orientations stratégiques normatives. En revanche, nous avons abandonné l'idée initiale qui visait la détection de controverses dans le texte des normes, car elles n'en portent plus trace dans les versions finales que nous étudions. Des divergences pourraient néanmoins apparaître dans les comparaisons entre différentes normes. Les résultats de tests d'utilisation des logiciels sur des textes de normes permettront d'évaluer l'intérêt d'utiliser ces logiciels pour une appréhension synthétique ou pour une analyse comparative de corpus normatifs.

Ce travail inclut la caractérisation de profils d'acteurs et la modélisation socio-organisationnelle des acteurs, qui sont mis en relation avec les textes. De manière corrélée, nous avons recours à la construction de cartes lexicales (en utilisant des formes graphiques) et d'ontologies (en utilisant des concepts) qui sont envisagées comme des heuristiques permettant de mener des analyses contrastives de corpus normatifs. Il sera ainsi possible, par exemple, de surveiller des normes en cours de rédaction, de consulter et comparer des normes connexes à un sujet en cours de normalisation dans des comités techniques différents, ou encore de confronter et de tenter d'accorder des définitions des termes et des concepts.

Ces questions sont génériques, en ce sens qu'elles caractérisent une démarche méthodologique d'identification et d'acquisition de marques discursives rattachées à la linguistique textuelle ; elles sont également transversales à des secteurs d'activité différents. Dans le cadre du projet NOTSEG, nous avons choisi la continuité d'activité (BCA, Business Continuity Activity) comme champ d'application de notre méthodologie, tout en considérant que les outils que nous sommes en train de concevoir devront être utilisables dans d'autres domaines.

### **2.3 Caractérisation des profils d'acteurs et scenarii d'utilisation de la méthodologie**

A l'heure actuelle, nous avons identifié plusieurs profils d'acteurs susceptibles de produire, de prescrire ou d'utiliser des normes. Ils sont caractérisés par leur diversité :

- des normalisateurs qui éditent des normes en regard des autres normes existantes sur un thème donné et

<sup>5</sup> (Juanals, 2008) Juanals B., La circulation médiatique des savoirs dans les sociétés contemporaines, habilitation à diriger des recherches en Sciences de l'information et de la communication, 2008.

<sup>6</sup> Massachusetts Institute of Technology, « Mapping Controversies » : [\[http://www.demoscience.org/resources/index.php\]](http://www.demoscience.org/resources/index.php)

- d'autres ONG ou organismes éditeurs de normes et standards (nationaux, européens, internationaux) ;
- des prescripteurs et leurs représentants qui sont des responsables (salariés ou consultants, fonctionnaires) chargés du choix et de la mise en œuvre d'une norme dans des organisations (publiques ou privées), et du suivi, voire de l'anticipation, des impacts de normes sur les législations et les réglementations ;
- des parties prenantes (*stakeholders*) impliquées dans la mise en œuvre de ces documents et dans le déroulement des opérations correspondantes, jusqu'aux utilisateurs finaux et leurs représentants.

Le scénario d'utilisation dominant de notre méthodologie et de ses outils associés qui se dégage à l'heure actuelle<sup>7</sup> consiste à donner une approche synthétique et vulgarisée des familles de normes pour une gamme diversifiée d'utilisateurs. Il s'agit d'offrir des modes d'appréhension et de compréhension plus larges que ceux des experts et de leur spécialité d'intervention. Un autre scénario consisterait en une synthèse à visée de veille et de prospective à l'intention de décideurs ; elle serait ciblée sur des normes en cours d'écriture ou sur des champs plus étendus (identité numérique, gouvernance, réseaux sociaux...) que ce que l'on traite actuellement.

## 2.4 Modélisation socio-organisationnelle des acteurs

Cette étape de modélisation vise à établir une relation de type sémantique entre des normes et leur contexte socio-organisationnel selon plusieurs critères. A cet égard, nous exploiterons les résultats des travaux de l'AFNOR publiés fin 2010, en particulier la cartographie des acteurs dans le domaine de la sécurité sociétale.

Un ensemble de critères relatifs aux origines géographiques et institutionnelles des acteurs amène à prendre en considération les instances de normalisation de rattachement et leur portée (nationale, européenne, internationale), des organisations publiques ou privées et des individus. Sur le plan institutionnel, on trouve des instances de normalisation internationales, des agences européennes ou nationales de normalisation, des acteurs gouvernementaux (des Ministères), des acteurs publics non-gouvernementaux (des agences), des acteurs privés (principalement des industriels et des groupes de réflexion français ou européens), voire des associations<sup>8</sup>. Les individus sont pris en compte en tant que participants (au nom de leur organisme de rattachement) à des groupes de travail dans des fonctions d'éditeurs et d'experts.

La finalité est de donner la possibilité, pour chaque famille de normes<sup>9</sup> ou chaque norme étudiées, d'accéder à son contexte géographique et institutionnel. La mise en relation des textes avec l'agence de normalisation, les acteurs qui participent à leur rédaction et l'organisme d'appartenance de ces derniers, est indispensable pour intégrer à l'analyse des axes sociaux de signification de type contextuel et pragmatique (non linguistique). Ces éléments permettront en particulier de questionner une dimension culturelle et sociale des textes qui serait sous-jacente à des choix techniques, d'organisation ou de procédures.

## 3. Cartographies des acteurs, des projets et des travaux majeurs réalisées par AFNOR<sup>10</sup>

Le périmètre d'étude est volontairement borné aux instances de l'ISO et du CEN, seules instances où l'AFNOR accède à des informations fiables par son statut de membre permanent. La suite du projet NOTSEG permettra de compléter éventuellement cette cartographie par l'étude des groupes de travail actifs au sein d'autres instances dont l'activité n'est pas directement accessible, notamment certains consortiums.

Nous avons circonscrit les sous-domaines de la sécurité sociétale aux instances de travail internationaux portés à l'ISO et au CEN : Biométrie, Continuité d'activité, Contrôle aux frontières, Contrôle commande, Cybercriminalité, Gestion du risque, Résilience, Sécurité de la chaîne d'approvisionnement en eau, Sûreté de la Chaîne d'approvisionnement.

Les 18 pays retenus pour cette cartographie sont des membres permanents (P) de l'ISO et du CEN<sup>11</sup>, et principaux contributeurs au sein de ces deux instances de normalisation internationales en nombre de secrétariat de comités techniques gérés. Parmi ces 18 pays retenus, certains l'ont aussi été du fait de leur contribution spécifique dans le domaine de la sécurité sociétale (ex : Singapour, Ukraine). Ainsi, nous pouvons estimer leurs degrés d'implication selon l'objet du groupe de travail.

Enfin, nous avons évalué le niveau d'implication de chaque pays par le système de notation suivant : Membre P assistant aux travaux en tant qu'observateur : 1 point ; Membre P contributeur : 2 points ; Membre P animateur de groupe de travail : 3 points ; Membre P gérant le secrétariat et détenant la présidence d'un comité technique : 4 points. Ce nombre de points est justifié par le niveau d'implication

<sup>7</sup> Les scénarii d'utilisation sont en cours. Ils sont déterminés à partir d'entretiens avec questions ouvertes auprès de représentants d'industriels, de ministères, d'entreprises, de consultants, rattachés pour partie au Comité de pilotage du projet.

<sup>8</sup> Citons la Croix-Rouge, par exemple.

<sup>9</sup> En référence au comité technique de normalisation de rattachement, révélateur du domaine d'activité industriel.

<sup>10</sup> Les informations de cette section sont extraites du rapport rédigé par Nicolas Scuto [3].

<sup>11</sup> Tous les pays membres du CEN sont participants (donc permanents).

et l'influence stratégique élevés conférés par la conduite d'un comité technique international.

Ces trois paramètres permettent de réaliser une série de cartographies illustrant les intérêts des acteurs et les perspectives du domaine. Ce système de mesure est classique des méthodologies des études menées par AFNOR<sup>12</sup>.

Il convient néanmoins d'être prudent quant à l'interprétation des résultats : si les pays menant les travaux se font l'écho d'intérêts stratégiques *a priori* évidents, il est parfois difficile de connaître précisément l'origine et la teneur des influences économiques et/ou politiques sous-jacentes. De plus, le fait qu'un membre P soit présent ne préjuge pas de sa stratégie. Il peut être contributeur actif ou en situation de veille, isolé ou allié au gré de ses intérêts voire représentant d'un organisme non déclaré.

### 3.1 L'activité des pays dans la normalisation de la sécurité sociétale à l'ISO

L'ISO produit des normes de management et de processus en matière de sécurité sociétale. Elles sont largement reconnues, du fait du poids même de l'institution.

Actifs par l'intermédiaire de leur organisme national de normalisation (AFNOR, ANSI, BSI...), les pays transposent dans ce cadre ouvert et consensuel leurs préoccupations et leurs intérêts géostratégiques. Pour ce faire, les stratégies peuvent varier notamment selon les moyens déployés. Ainsi, le fait de gérer le secrétariat d'un comité technique favorise l'émergence de projets normatifs à fort enjeu national, à l'exemple des Etats-Unis gérant le domaine de la biométrie (JTC1/SC 27). Au niveau inférieur, l'animation d'un groupe de travail (Working Group - WG) offre l'opportunité de piloter un débat à caractère normatif thématique avec l'objectif de porter un projet de norme intéressant l'ensemble du Comité Technique.

Afin de décrire au mieux le positionnement d'un panel de 18 grands pays producteurs de normes de management et de procédure de la sécurité sociétale, nous présentons ci-après une série de cartographies assurant une vision datée de 2010 :

- Quels sont les pays gérant des Comités Techniques et des WG à l'ISO ?
- Idem au niveau européen (CEN) ;
- Quels sont les groupes de travail à enjeux majeurs à l'ISO ?
- Quels sont les projets normatifs des TC ISO ?
- Le pays initiateur d'une norme porte-t-il toujours lui-même son projet à l'ISO ?
- La synthèse finale des pays les plus influents dans le domaine (initiateur de normes + porteur de normes +

gérant des comités techniques + conduisant des groupes de travail).

Ces cartographies commentées constituent aussi un élément d'appréciation pour qui souhaite comprendre les sphères d'influence géopolitique et les ambitions économiques de ces nations.

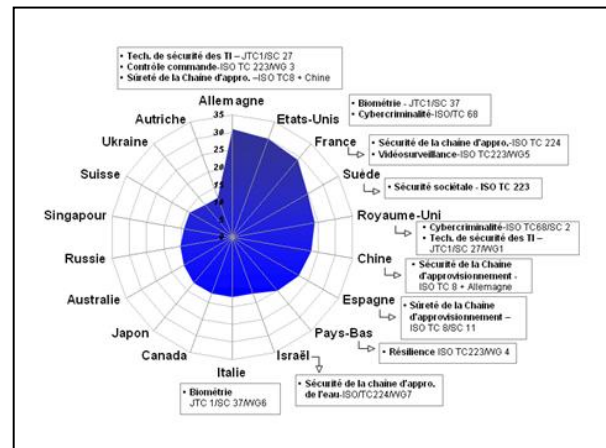


FIG. 1 : Les 18 pays les plus actifs dans le domaine de la sécurité globale à l'ISO en 2009 - 2010

### 3.2 L'activité des pays dans la normalisation de la sécurité sociétale au CEN

Le CEN abrite de nombreux travaux de normalisation dans le domaine de la sécurité sociétale. Les comités étudiés pour NOTSEG sont les suivants : CEN TC 164 Sécurité de l'eau, CEN TC 224 Identification Personnelle, Signature Electronique et Cartes et Systèmes et Opérations associés, CEN TC 391 Sécurité sociétale et du Citoyen, CEN PC384 Contrôle aux frontières. Ces comités techniques développent des normes pour des besoins spécifiques de l'Europe (exemple : Carte européenne du citoyen) ou reprennent des travaux menés à l'ISO en intégrant la logique politique de l'Union Européenne (exemple : sécurité de la chaîne d'approvisionnement). A cet égard, quelques pays mènent activement ces travaux, preuve des enjeux industriels.

<sup>12</sup> Ex : Etudes de la normalisation du Domaine du Logiciel en France (AFNOR – 2008)

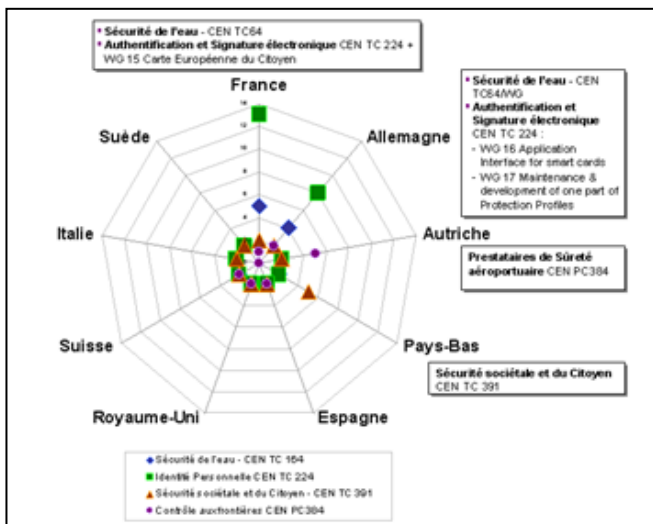


FIG. 2 : Cartographie des pays les plus impliqués dans les travaux de la sécurité globale au CEN en 2010

La cartographie ci-après illustre le poids des pays européens étudiés selon leurs activités dans les quatre domaines de la normalisation de la sécurité globale au CEN.

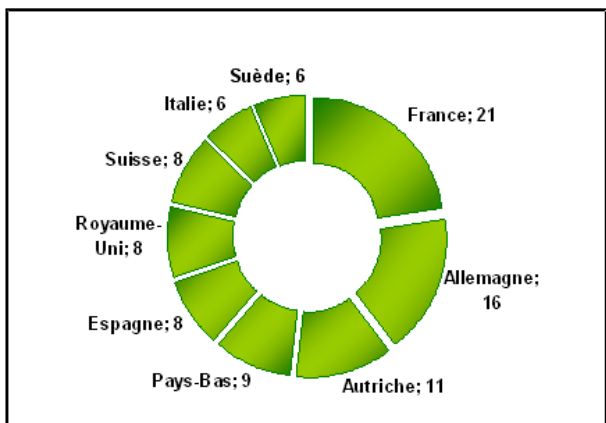


FIG. 3 : Poids des pays dans les travaux normatifs de la sécurité sociétale au CEN en 2010

### 3.3 Les groupes de travail à enjeux majeurs à l'ISO

Fondé sur le même principe de notation que les graphiques précédents), la figure 4 illustre la participation des 18 pays pour les 10 sujets des comités techniques des principaux champs normatifs de la sécurité sociétale retenus dans le cadre de NOTSEG.

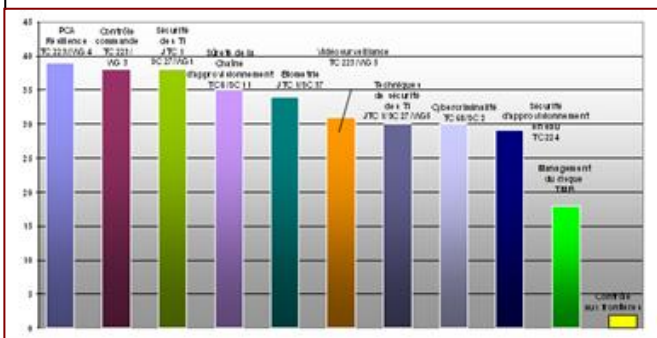


FIG. 4 : Hiérarchie des domaines de normalisation à l'ISO en 2010

Ce graphique traduit les préoccupations majeures de certains pays (ex : Pays Bas pour la continuité d'activité face au risque de submersion pour les populations des zones littorales). Il convient néanmoins de rester prudent, en l'absence de visibilité sur la multiplicité de facteurs d'influence (politiques, économiques, industriels, simples ou croisés) qui caractérisent l'action en normalisation. On constate également la prédominance à l'ISO des activités de diagnostic et de régulation du risque (Résilience, Contrôle – Commande et Sûreté de la chaîne d'approvisionnement) fondées sur certaines exigences méthodologiques dérivées de l'approche qualité<sup>13</sup>, notamment celles proposées par le PDCA (Plan – Do – Act – Check)<sup>14</sup>. D'autre part, il est important de souligner que la considération des plus hautes instances de l'ISO pour la sécurité sociétale amène à déréglementer les normes systèmes. Par ailleurs, il est important de noter que le concept de continuité d'activité, traité pour l'heure plutôt de manière sectorielle (ex : secteur bancaire en France<sup>15</sup>) est susceptible d'évoluer vers une exigence contractuelle partagée par les acteurs d'une chaîne de valeur. Pour preuve, le domaine financier est régi par des dispositions imposant un dispositif de résilience des données au regard des pertes potentielles en cas d'arrêt des transactions informatisées (ex. : ordres de bourses). Par ailleurs, certains acteurs de la grande distribution commencent à imposer à leurs fournisseurs en produits agro-alimentaires de déclarer être en possession d'un PCA<sup>16</sup>.

### 3.4 La feuille de route des comités techniques

Depuis 2008, l'ISO impose à chaque comité technique de rédiger son plan d'activité. Cette feuille de route est une source d'information fiable, puisqu'elle est rédigée et révisée annuellement par un professionnel du domaine de

<sup>13</sup> L'ISO 9000 est l'une des normes de management phare assurant le rayonnement de l'organisation.

<sup>14</sup> Ou Roue de Deming (lien :

[www.conduitedeprojet.info/article.php3?id\\_article=85](http://www.conduitedeprojet.info/article.php3?id_article=85))

<sup>15</sup> Cf. le référentiel de bonnes pratiques BP Z 74-700 (AFNOR, février 2007)

<sup>16</sup> Ex : Groupe St Michel, Artenay Cereals



normalisation. On constate ainsi l'émergence de la gestion de la continuité d'activité, du Contrôle – Commande et de la sécurité du système d'information dans les nouveaux projets inscrits en 2010.

Au cœur de la sécurité sociétale, les grands producteurs d'outils de protection et de surveillance des systèmes d'information trouvent à l'ISO/IEC notamment un terrain propice pour diffuser leurs solutions convergentes, sécurisées et certifiées auprès de la communauté des grands utilisateurs et donneurs d'ordres (les Etats et les organisations supranationales notamment). Pour ce faire, quelques comités techniques de l'ISO sont le théâtre de ces projets à très fort enjeu économique.

Le graphique 5 permet d'identifier le « Systèmes de management de la sécurité de l'information » du JTC1/SC 27/WG 1 sur la « Sécurité des Technologies de l'Information »<sup>17</sup>.

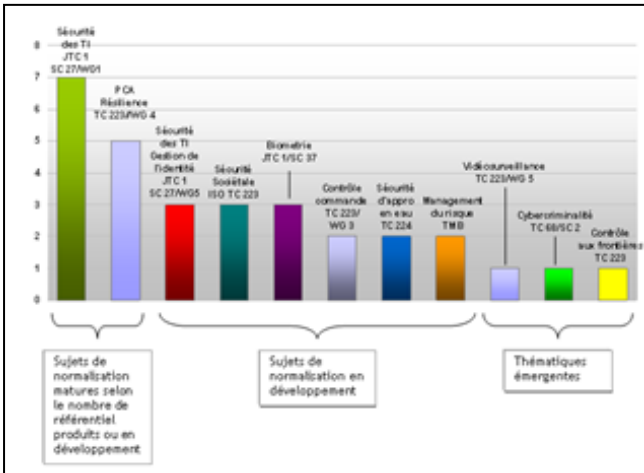


FIG. 5 : Hiérarchisation des groupes de travail ISO en 2010 selon le nombre de nouveaux projets dans le cadre de NOTSEG

Trois thèmes de travail émergent : le PCA / Résilience (ISO TC 223/WG 4), animé par les Pays Bas, le Contrôle / Commande (ISO TC 223/WG 3), animé par la Suède, et les systèmes de gestion de la sécurité de l'information (JTC 1/SC 27/WG 1), co-animé par la France.

### 3.5 Les principaux pays porteurs de projets de normes de sécurité sociétale

La normalisation du concept de sécurité sociétale est portée dès l'origine par les pays d'Europe du Nord. Assurant le secrétariat de l'ISO TC 223, la Suède s'est trouvée en situation de meneur apparent sur la scène internationale à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Toutefois, l'étude qui suit permet de mettre en lumière les Etats-Unis comme véritables moteurs des normes de management et de processus du domaine en 2010.

<sup>17</sup> ISO/IEC JTC1-SC 27/WG 1

Fondé sur les données des différents WG des comités techniques retenus, le graphique 6 illustre l'influence relative des pays.

Lecture des chiffres : Nombre total de nouveaux projets : 28 ; La valeur est le nombre de nouveaux projets pour le pays.

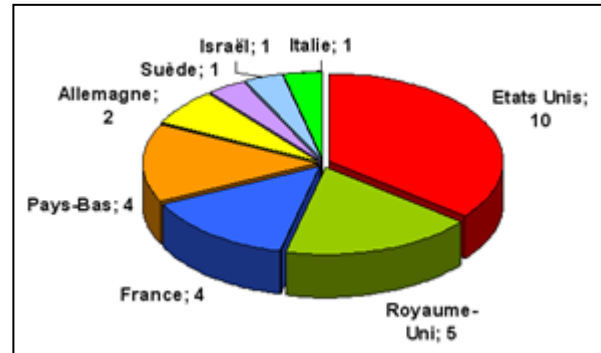


FIG. 6 : Les pays porteurs de nouveaux projets de sécurité sociétale à l'ISO en 2010

### 3.6 Synthèse des cartographies : le classement des pays les plus influents

En complément de cette description, l'impact des nouveaux projets doit être pris en compte pour envisager les orientations stratégiques et économiques des normes internationales de la sécurité sociétale. Cet aspect est d'autant plus important que ces travaux devraient influencer à des degrés divers les politiques de certification.

Ces cartographies permettent donc de produire une vision globale sur les pays moteurs dans le monde des normes quant à la sécurité sociétale ; c'est l'objet de la représentation ci-après (figure 7) :

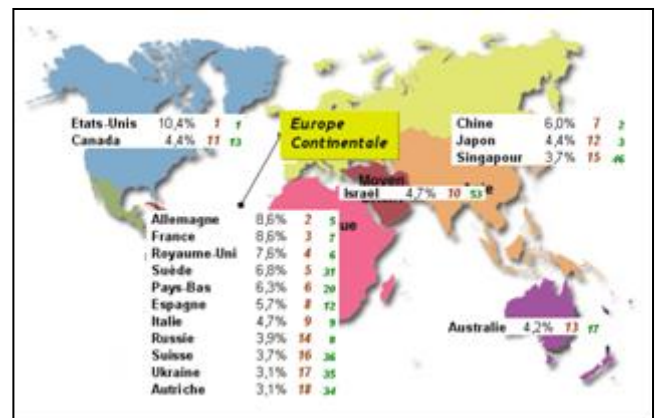


FIG. 7 : Poids relatif des pays sélectionnés pour NOTSEG parmi les plus influents à l'ISO dans le domaine de la Sécurité Sociétale en 2010

En se référant aux mutations économiques, la sécurité sociétale est un concept qui s'impose internationalement.

La normalisation de la sécurité sociétale a été traitée traditionnellement dans des instances sectorielles. On constate par exemple cette segmentation au sein des comités techniques de l'ISO suivant :

- Les comités techniques sectoriels (ISO TC8 - maritime, ISO TC 224 - Eau, ISO TC 37 - Biométrie, ISO TC 68 - Cybercriminalité...) travaillent principalement sur des référentiels dédiés aux exigences techniques des métiers.
- Le comité technique 223 et le JTC1, de par une approche systémique et transversale, s'imposent progressivement en normalisant des exigences composant l'architecture intrinsèque de systèmes de gestion de la sécurité sociétale. Cela concerne la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir une politique.

Plusieurs facteurs expliquent la mutation de la normalisation vers une approche duale :

- Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), en facilitant les moyens d'accès à des modèles de données standardisés, permet d'envisager opérationnellement la convergence et l'interopérabilité des systèmes ;
- Ces TIC ont facilité la globalisation de l'économie, traduite dans les faits par l'émergence de modèles économiques originaux, notamment l'entreprise étendue (ex : un assembleur-donneur d'ordres interagit avec de multiples partenaires spécialisés, eux-mêmes filiales ou sous-traitants<sup>18</sup>) ;
- Mais l'interopérabilité révèle également sa limite en état de crise lorsque qu'il s'agit de maintenir la production d'une chaîne de valeur en environnement dégradé ; de fait, un organisme se doit de prendre en compte aussi les risques de ses partenaires pour modéliser par exemple son propre plan de continuité d'activité (PCA).
- Enfin, les attaques du 11 septembre 2001 visant la population civile ont confirmé le modèle de sécurité globale nordique où toutes les strates d'une nation (et par extension, d'une chaîne de valeur) sont intéressées à la gestion de la sécurité. Ainsi, malgré le fait que la Suède gère le TC 223, on constate que les USA ont initié la majorité des travaux en la matière.

Pour conclure, il est patent que la gestion de la sécurité par métier (via des exigences techniques) est de plus en plus enrichie par une approche systémique (via les normes de processus et de management). Mais la multiplicité des acteurs et des domaines complexifie la production de normes de gouvernance communes, d'autant plus qu'elles impactent des organisations étendues, donc externes, à

inertie importante, et qu'elles se heurtent à des usages et des cultures parfois fortement ancrées et divergentes.

### 3.7 Synthèse sur les cartographies réalisées par l'AFNOR

Cet état de l'art des acteurs et des principales normes internationales, du fait de la position privilégiée de l'AFNOR à l'ISO et au CEN, apporte aux partenaires du projet NOTSEG une contribution de base solide pour permettre d'engager avec l'étape suivante l'analyse de l'apport de la normalisation aux politiques de sécurité globale et à la demande sociale de sécurité.

A ce stade, cette étude a permis de faire émerger deux grandes tendances :

En premier lieu, la position des différents pays dans les travaux de normalisation internationale en matière de sécurité sociétale reflète leur influence géopolitique et économique. Elle confirme ainsi que le domaine de la sécurité sociétale, traditionnellement régalién, renvoie aussi au poids économique de ses acteurs.

Ensuite, il apparaît que, dans un contexte mondial, les acteurs de la sécurité sociétale (comprenant ceux de la sphère publique et ceux de la sphère privée) s'impliquent de manière croissante dans la normalisation de la sécurité, ceci en termes de procédures et de systèmes de management. Or le système normatif agit, dans son principe, non pas en opposition vis-à-vis des prérogatives des états et des organisations supranationales, mais en complément de la réglementation. A cet égard, la normalisation peut donc être considérée comme un levier d'influence pour des acteurs ou des pays dont il est important de comprendre les mécanismes.

En conséquence, cette synergie entre les sphères publiques et privées induit des questions stratégiques essentielles :

Si une tendance à la construction d'une Union Européenne sous forme de fédération (harmonisation et ouverture inter-états) se dégage en matière de sécurité, comment articuler ou prioriser les travaux issus par exemple des mandats de normalisation de la commission européenne et la position des commissions de normalisation dictées par les acteurs qui y contribuent de façon volontaire ?

Dans la mesure où la normalisation internationale de la sécurité sociétale adresse de nombreux travaux impactant les acteurs publics et les acteurs privés, comment faire émerger les projets de normalisation les plus stratégiques ?

Enfin, en matière industrielle, la stratégie d'innovation produit est désormais susceptible d'intégrer la dimension normalisation. En effet, les normes internationales constituent une source d'exigences techniques reconnues par le marché. La connaissance, *a fortiori* l'influence, de la part d'un organisme sur la définition de critères de performance ou de conformité présente un véritable avantage concurrentiel. Sachant que la participation aux

<sup>18</sup> Ex : consortium Airbus, Renault, IBM.

travaux est souvent conditionnée par le montant et la durée des ressources des acteurs, quels sont les critères permettant de décider si une stratégie en normalisation est bénéfique ? La position des pays ?, la représentativité des catégories d'intérêt dans les travaux ?, le pilotage au niveau international dans sa capacité à veiller à ne pas multiplier ou pire à dupliquer des travaux ?

Enfin, cette étude pointe l'importance de maintenir à jour et d'approfondir, lorsque cela s'avère nécessaire, une cartographie des acteurs comme support d'analyse de décision stratégique d'investissement.

La tâche du prochain volet NOTSEG consistant à proposer un modèle d'analyse sémantique des normes revêtira sur ces points une valeur particulière.

#### 4. Conclusion

En proposant de croiser les enjeux de la sécurité globale avec ceux de la normalisation internationale, le projet NOTSEG vise à mettre en exergue le rôle majeur de la régulation économique et son imbrication géopolitique.

Dans un contexte de globalisation des échanges, la multiplicité des acteurs sectoriels publics et privés conduit à une profusion de standards qui concourent à troubler la visibilité sur l'émergence des référentiels majeurs. L'identification des textes et des acteurs susceptibles d'impacter significativement la prévention et la gestion de crise nécessite une approche transverse, mise en œuvre par l'AFNOR, laquelle nécessite un investissement matériel et intellectuel dans la durée.

L'aspect spécifique du projet qui est présenté dans cet article concerne le croisement des analyses tenant aux acteurs et aux textes normatifs. A terme, la finalité est de définir une méthodologie et des outils d'investigation spécifiques sur les textes des normes. Ces outils sont conçus comme des heuristiques qui permettent des réécritures, des modes de représentation et de comparaison des textes. Les modes d'interprétation qu'ils proposent se situent à la croisée de la connaissance des acteurs et des textes de la normalisation industrielle.

#### 5. Références

- [1] (Adam, 1992) Adam J.-M., *Les textes, types et prototypes : récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris, Nathan, 1992.
- [2] (Austin, 1962) Austin J. L., *Quand dire, c'est faire* (Titre original: *How to Do Things with Words*), 1962, trad. fr. 1970, Paris, Seuil, coll. Points essais, 1991.
- [3] (Scuto 2010) Scuto N. Projet Notseg D4.1; Cartographie des travaux et des acteurs dans le domaine de la sécurité sociétale et du citoyen, AFNOR.

- [4] (Juanals & Minel 2011) "Writing and Monitoring in Interantional Standardization, Theoretical choices and methodological tools", submitted at IMETI 2011, Florida, USA.
- [5] (Thévenot L., 1997) « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formations d'information », in Conein B., Thévenot L. (eds), « Cognition et information en société », *Raisons Pratiques*, n° 8, 1997.
- [6] (Genette, 1987) Genette G., *Seuils*, Ed. Seuil, 1987.
- [7] (Picard, 2008) Picard J.-M., « La normalisation face au droit », INHES-La Documentation française; Cahiers de la Sécurité Intérieure, Paris, janvier 2008.
- [8] (Demazière et al., 2006) Demazière D., Brossard C., Trabal P., van Meter K. (direction), *Analyses textuelles en sociologie, logiciels, méthodes, usages*, PUR, 2006.
- [9] (Latour B., 2006) Latour B., *Changer de société. Refaire de la sociologie* (Titre original: *Re-assembling The Social. An Introduction To Actor-Network Theory*, 2005), Paris, Ed. La Découverte, 2006.
- [10] (Juanals, 2010) Juanals B., « La normalisation industrielle de profils humains, éléments pour une approche communicationnelle des nouvelles technopolitiques », in Perriault J. et Vaguer C. (dir.), *La norme numérique*. Paris, Editions du CNRS, 2010.